



PRÉFET DE LA VENDÉE

Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

**MESSAGE D'ALERTE SUR LA MISE EN VIGILANCE
DE NIVEAU ORANGE POUR LES ORAGES ET PLUIES-INONDATIONS**

Expéditeur : le préfet de la Vendée

Destinataires pour action :

Maires de Vendée
liste « Alerte Météo »

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France décide l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour **orages violents et pluies-inondations**. Il convient d'être vigilant, de se tenir informé de l'évolution météorologique.

Type de phénomène :

Début d'événement prévu le lundi 11 juin 2018 à partir de 06h00.

Fin de phénomène prévue le mardi 12 juin 2018 à 06h00.

Qualification du phénomène :

Situation orageuse nécessitant une vigilance particulière compte-tenu de fortes pluies pouvant engendrer des inondations en raison du cumul des précipitations de ces derniers jours.

Situation actuelle :

Dès ce matin, le ciel se couvre et des pluies orageuses gagnent par le sud le département. Les précipitations seront localement fortes et persisteront toute la journée. Les cumuls pourraient atteindre 20 à 30 mm en fin de journée pour le sud Vendée et jusqu'à 50 à 60 mm pour la partie nord du département. Ce fort cumul pourra engendrer localement un risque d'inondations.

Évolution prévue :

Les pluies baisseront un peu en intensité en soirée mais elles persistent toute la nuit avec parfois un caractère orageux en début de nuit.

Pour la journée de mardi, le temps sera gris et humide et les pluies devraient être plus modérées avant de cesser peu à peu en fin de journée. Ces prévisions seront néanmoins à surveiller attentivement.

Consignes aux maires :

dès le début de la période à risque (le lundi 11 juin 2018 à partir de 06h00), les maires prendront toutes mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population conformément à leur plan communal de sauvegarde (PCS) au regard du risque annoncé.

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.70.85 ou auprès du répondeur de Météo-France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet www.vendee.gouv.fr et www.meteofrance.com

Conséquences possibles

Orages/Orange

- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Précipitations/Orange

- De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues.
- Des inondations sont possibles dans les zones habituellement inondables.
- Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.
- Risque de débordement des réseaux d'assainissement.
- Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ».
- Des coupures d'électricité peuvent se produire.

Conseils de comportement

Orages/Orange

- À l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

Précipitations/Orange

- Si vous habitez en zone habituellement inondable, tenez vous informés, suivez les consignes de sécurité, souciez vous de vos voisins et prenez les précautions adaptées.
- Mettez préventivement vos biens à l'abri des eaux. Ne descendez en aucun cas dans les sous-sols durant l'épisode pluvieux. Renseignez vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure et soyez vigilants. Evitez, si possible, le réseau routier secondaire. Soyez prudents face aux conditions de circulation pouvant être difficiles. Si vous habitez en zone habituellement inondable, tenez vous informés, suivez les consignes de sécurité, souciez vous de vos voisins et prenez les précautions adaptées.
- Mettez préventivement vos biens à l'abri des eaux. Ne descendez en aucun cas dans les sous-sols durant l'épisode pluvieux. Renseignez vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure et soyez vigilants. Evitez, si possible, le réseau routier secondaire. Soyez prudents face aux conditions de circulation pouvant être difficiles.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.

La Roche-sur-Yon, le 11 juin 2018

Le préfet,
pour le préfet,
la sous-préfète, directrice de cabinet,

Sibylle SAMOYAUULT

